



## COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

### du 20 juin 2016

\*\*\*\*\*

**Présents** : Mmes BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, LAMUR Joëlle,  
MM. BONAL Fabrice, CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, CODINA Bernard, MALRIC Paul, ORS Marc  
ZOCCARATO Michel

**Absent** : Mmes ALFRED Valérie, FRÖHLIG Karelle, ORTELLS Renée, excusées.

**Secrétaire de séance** : Mme DELRIEU Françoise.

#### **Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu du 04 avril 2016

1. Carcassonne Agglomération : proposition de mise à disposition du service commune ADS (instructions des demandes d'autorisations du droit des sols)
2. FPIC 2016
3. Adhésion CAUE
4. Tarifs marché du 24 juillet 2016 (repas et emplacements)
5. Régie provisoire marché du 24 juillet (repas et emplacements)
6. Création d'une régie pour la location des salles municipales
7. Tarif unique cantine
8. Contrats saisonniers
9. Ordres de mission - Déplacements
10. Subventions associations – écoles
11. Demandes de subventions diverses
12. Décisions modificatives
13. Projet de fusion de divers syndicats hydrauliques dans le cadre du SDCI
14. Convention avec le Département plateforme marchés publics
15. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

## **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2016**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Carcassonne Agglomération : proposition de mise à disposition du service commun ADS (Autorisation du droit des sols) :**

A ce jour, la commune de Villalier ayant une carte communale dite « de compétence état », la commune bénéficie de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire, autorisation d'urbanisme...

La loi ALUR met fin à cette disposition en décidant que toutes les communes en carte communale deviendront automatiquement compétentes pour la délivrance des actes d'urbanismes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Carcassonne Agglo propose un service chargé de l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (de la même manière que le fait actuellement la DDTM). Le Maire garde la compétence et la responsabilité des actes délivrés.

Cette prestation donne lieu à une indemnisation, composée d'une part fixe en fonction du nombre d'habitants et d'une part variable en fonction du nombre d'actes instruits.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce en faveur d'une convention avec Carcassonne Agglomération pour l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols.

### **2 – FPIC 2016 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de bénéficier de 30 310.00 € au titre du FPIC pour l'année 2016.

Ce fonds est attribué aux communes chaque année sous condition de présentation d'un projet d'investissement. Il est proposé de destiner cette subvention au financement du Parc Intergénérationnel.

Le Conseil Municipal approuve le montant de fonds de concours attribué à la commune de Villalier soit 30 310.00 euros et décide de présenter l'opération « Parc intergénérationnel » comme projet d'investissement pour percevoir le FPIC.

### **3 – Adhésion CAUE :**

La commune a la possibilité d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude). Il s'agit d'un organisme qui propose gratuitement aux collectivités son expertise et ses conseils en matière d'aménagement d'espaces publics, de démarches paysagères, d'équipement, d'urbanisme, de réhabilitation de bâtiments publics....

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter son adhésion au CAUE de l'Aude.

### **4 – Tarifs marché 24 juillet :**

Les différents tarifs pour le marché du 24 juillet doivent être fixés par la commune, organisatrice de l'événement.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants :

- tarif emplacement : 20 € les 3 mètres,
- tarif repas : 12€

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs présentés ci-dessus.

### **5 – Régie provisoire marché 24 juillet :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une régie est nécessaire pour gérer les encaissements des emplacements et des repas.

## **6 – Création d'une régie pour la location des salles municipales :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une régie est nécessaire pour l'encaissement des locations des salles municipales.

## **7 – Tarif unique cantine :**

A l'heure actuelle, il existe deux tarifs :

- 3 € le repas pour les enfants de Villalier
- 4 € le repas pour les enfants des autres communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour l'application d'un tarif unique de 3 € pour tous les enfants.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'application du tarif unique de 3€ pour tous les enfants.

## **8 – Contrats saisonniers :**

Comme chaque année la Commune recrute des jeunes gens, pendant la période estivale, pour pallier l'absence des employés communaux en période de congés.

Compte tenu des candidatures reçues, et des besoins de remplacements il est prévu de recruter :

- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2016 : LARANE Thomas
- du 15 juillet au 15 août 2016 : KADDOURI Soufiane
- du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2016 : BARDY Vivien

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les recrutements saisonniers.

## **9 – Ordres de mission - déplacements:**

Les fonctionnaires territoriaux ainsi que les agents non titulaires peuvent prétendre sous certaines conditions au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement, lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service, hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale, pour effectuer une mission, pour suivre une action de formation, en relation avec les missions exercées.

L'indemnisation de ces déplacements se fera selon les conditions établies par :

- le Décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,
- le Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- l'Arrêté du 26 Août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,
- l'Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006,
- l'Arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire annuelle.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'indemnisation des déplacements.

## **10 – Subventions associations - écoles :**

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, en informations et questions diverses, les montants des subventions versées aux associations restent identiques aux montants versés en 2015.

<i>Association</i>	<i>Proposition 2016</i>	<i>Association</i>	<i>Proposition 2016</i>
Ecole de foot : USC	403.00 €	Cartable et compagnie	498.00 €
Carré d'As	352.00 €	La Belle époque	995.00 €
A.C.C.A (chasse)	751.00 €	Le Frégal	821.00 €
A.Gym.V	850.00 €	Foot vétéran	226.00 €
La Boule Carrée	775.00 €	Croix Rouge	302.00 €
Béal Villalier	332.00 €	Club informatique	352.00 €
A.S.C.V (foot)	2 655.00 €	OCCE maternelle	429.00 €
OCCE élémentaire	793.00 €		

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les montants présentés ci-dessus.

## **11 – Demandes de subventions :**

La commune est sollicitée par différents organismes ou associations pour des attributions de subventions :

- l'Association Patrimoine Vallées des Cabardès,
- l'Association Forestière de l'Aude (objectif : développement de la forêt privée du département),
- l'Association France Alzheimer Aude.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 50 € à l'Association Patrimoine Vallées des Cabardès.

## **12 – Décisions modificatives :**

### **1- Installation de voirie**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2152 Installation de voirie		3 600.00 €
21318 Autres bâtiments publics	3 600.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

### **2 – Régularisation d'opérations d'ordre pour intégration de frais d'études**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2315 opération 227	- 1201.00 €	
2315 chapitre d'ordre 041		+ 1201.00 €
2031 chapitre d'ordre 040	- 1201.00 €	
2031 chapitre d'ordre 041		+ 1201.00 €

## **13 - Projet de fusion de divers syndicats dans le cadre du SDCI**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, un projet de fusion des syndicats suivants est proposé :

- syndicat mixte des Balcons de l'Aude
- syndicat intercommunal de bassin Clamoux Orbiel Trapel
- syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Argent double
- syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Minervoies.

Les communes concernées doivent se prononcer sur ce projet de fusion.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur du projet de fusion.

## **14 - Convention avec le Département pour plateforme marchés publics**

Le Département de l'Aude propose aux collectivités une convention leur permettant de bénéficier gratuitement d'une véritable plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Cette plateforme permet la rédaction des avis d'appel public à la concurrence, la mise en ligne des dossiers de consultation des entreprises, le suivi des consultations, la réception des offres électroniques ainsi que l'assistance aux utilisateurs et aux entreprises.

Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention avec le Département pour la plateforme marchés publics.

## **15 - Informations et questions diverses**

### **- Stationnement :**

La matérialisation des emplacements de stationnement dans le village a débuté.

### **- Calendrier :**

- 12 juillet : Opération « Témoins de Sécurité » - Conférence de presse à 10 heures ;
- 13 juillet : passage du Tour de France ; il faudra des bénévoles pour sécuriser le village ;
- 14 juillet : apéritif citoyen.

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures 30 minutes.

Le Maire,  
Michel ZOCCARATO